



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

capacités d'accueil

Question écrite n° 88207

Texte de la question

Mme Marie-Hélène Fabre appelle l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les difficultés rencontrées, en cette période de rentrée, par des élèves de classes préparatoires BCPST pour pouvoir redoubler leur seconde année. En effet, elle lui indique que les capacités d'accueil des établissements scolaires ne leur permettent pas d'accueillir, à la rentrée prochaine, tous les étudiants qui le souhaitent, notamment ceux qui sont admis à redoubler. Elle estime que cette perspective est particulièrement problématique pour les étudiants de cette filière, qui mène aux concours de plusieurs grandes écoles à l'orientation très différente. Elle constate par exemple, que des élèves souhaitant recommencer une seconde année préparatoire et s'inscrire aux concours des élèves vétérinaires ne peuvent obtenir un redoublement dans l'établissement scolaire où ils ont déjà effectué leurs deux premières années. Aussi, elle lui demande si des mesures particulières peuvent être prises afin de remédier à une situation qui pénalise fortement un grand nombre d'élèves dans notre pays.

Texte de la réponse

À la rentrée 2014, la carte des implantations des classes préparatoires comptait soixante-treize divisions de seconde année dans la voie biologie, chimie, physique, sciences de la Terre (BCPST) pour 2755 étudiants. Ainsi le nombre moyen par division est de trente-huit étudiants. C'est pourquoi il est demandé aux chefs d'établissement de donner la priorité d'accueil aux étudiants issus de première année par rapport à ceux qui sont admis au redoublement. Dès lors, si le redoublement peut être accordé à un étudiant de qualité ayant échoué à un ou plusieurs concours ou préférant suivre une année supplémentaire en vue d'être admis dans une autre école, ce redoublement n'est possible que si les capacités d'accueil le permettent.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Hélène Fabre](#)

Circonscription : Aude (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88207

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 17 novembre 2015

Question publiée au JO le : [15 septembre 2015](#), page 6952

Réponse publiée au JO le : [8 décembre 2015](#), page 10012